

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 9 décembre 2024

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « aires de jeux inclusives » - Jardin PEFOL

N° 2024-12-09/11

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Madame Aurélie SIVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la Jeunesse rappelle qu'il a été décidé d'aménager une aire de jeux inclusive au jardin Préfol.

Cette aire de jeux est adaptée aux enfants en situation de handicap ou souffrant de troubles cognitifs. Cela permettra à tous les enfants de pouvoir profiter des aires de jeux et de pouvoir partager un temps de jeu ensemble.

Plusieurs devis ont été demandés et celui qui a été retenu est celui de l'entreprise PROLUDIC pour un montant de 46 291,59 € HT.

La Région Auvergne Rhône-Alpes peut attribuer une aide financière de 15 000 € dans la limite de 80 % du coût du projet.

Ainsi, Madame Aurélie SIVET, demande l'accord de l'Assemblée afin de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour prendre en charge une partie des frais d'investissement pour la fourniture et la pose de jeux inclusifs au Jardin Préfol.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes de 15 000 € ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024

Publication : 12/12/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 10 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE